



Conseil communautaire à SAINT CHRISTOPHE SUR ROC

25 Juin 2008

L'an deux mil huit, le vingt cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de Communes du Val d'Égray, dûment convoqué, le treize juin, s'est réuni en session ordinaire

Présents : MM. Thierry CAILLET, Jean-François FERRON, Claude MEUNIER, Thierry LEMAITRE, Didier DELOUVEE, MMES. Elisabeth EVRARD, Nicole DUREISSEIX, Fabienne GIRALDOS, Geneviève GUERIN, Michèle HARRAULT, MM. Jean-Pierre BARATON, Bernard BERNIER, Claude BONNIN, Alain CHAMPEIL, Gilbert DUTAUD, Gérard EPOULET, Philippe JEANNOT, Philippe MARTIN, Joël MOREAU, Joël MORIN, Stéphane PELLETIER, René PIGEAU, Daniel ROBIN, Claude SOUCHARD.

Excusés : MM. Rodolphe AYRAULT, Victorien DESMIERS, Daniel MASSIAS, Mme Monique RICHARD

Secrétaire : Claude BONNIN

Secrétaire animation : Céline DELUMEAU, Pauline VIEL, Guylaine PETRY

Monsieur Thierry CAILLET ouvre la séance et remercie la municipalité de Saint Christophe sur Roc de nous accueillir dans leur salle.

I - ACCEPTATION DES COMPTES-RENDUS DU PRECEDENT CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président demande s'il y a des modifications ou des questions concernant les comptes-rendus des conseils communautaires du 10 Avril et du 21 Avril 2008.

II – APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2007

Madame Céline DELUMEAU présente les comptes administratifs (général et annexes) :

Service AMD

Le compte administratif 2007 du budget annexe du **service A.M.D** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	369 784.98 €
------------------------------	--------------



- Recettes de fonctionnement 523 985,93 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de 154 200,95 €

- Dépenses d'investissement 1 362,67 €
- Recettes d'investissement 8 961,10 €
d'où un excédent cumulé de 7 598,43 €

ZAE 2^{ème} Tranche

Le compte administratif 2007 du budget annexe **Zone d'Activité 2^{ème} Tranche** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement 294 424,50 €
- Recettes de fonctionnement 432 120,91 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de 137 696,41€

- Dépenses d'investissement 178 299,91 €
- Recettes d'investissement 178 000,00 €
d'où un résultat de - 299,91 €

Ateliers relais

Le compte administratif 2007 du budget annexe **Ateliers relais** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement 2 980,00 €
- Recettes de fonctionnement 0 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de - 2 980,00 €

- Dépenses d'investissement 9 247,60 €
- Recettes d'investissement 0 €
d'où un déficit cumulé de - 9 247,60 €

Budget général de la Communauté de Communes

Le compte administratif 2007 du budget général fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement 1 080 236,93 €
- Recettes de fonctionnement 1 554 792,72 €

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de 474 555,79 €

- Dépenses d'investissement 231 121,19 €
- Recettes d'investissement 490 571,40 €
d'où un excédent cumulé de 259 450,21 €

Et un reste à réaliser :

- en dépense 419 065,00 €
- en recettes 0,00 €
d'où un déficit de 419 065,00 €

Le résultat de la section d'investissement à la clôture de l'exercice est de - 159 614,79 €

Le président s'étant retiré de la salle des délibérations, Monsieur Jean-François FERRON prend la présidence de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil de la communauté de communes décide à la l'unanimité d'approuver les quatre comptes administratifs présentés.

III – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR ET DE L'ETAT DE L'ACTIF

Le conseil de la communauté de communes :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2007 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2007,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2007 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures,

Considérant que les recettes et les dépenses seront justifiées,

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2007 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après s'être fait présenter l'état de l'actif au 31 décembre 2007, établi conformément aux instructions interministérielles dérivant de la comptabilité M14, et notamment par collaboration entre les services de l'ordonnateur et du receveur,

Le conseil approuve le compte de gestion, l'état de l'actif et les écritures non budgétaires nécessaires à l'ajustement de l'actif.

IV – PROPOSITION D'AFFECTION DU RESULTAT DU S AMD

Monsieur le Président informe les élus que le résultat de fonctionnement du Service d'Aide au Maintien à Domicile doit être soumis au Conseil Général des Deux-Sèvres pour accord.

Le compte administratif 2007 du budget annexe du **service A.M.D** fait apparaître les résultats suivants :

- Dépenses de fonctionnement	369 784,98 €
- Recettes de fonctionnement	374 233,69 €

Le résultat de la section de fonctionnement à la clôture de l'exercice est de **4 448,71 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à proposer au Conseil Général l'affectation du résultat en section d'investissement au compte 1068.

V – RAPPORT DES COMMISSIONS

- Commission transfert de compétence



Monsieur FERRON indique que nous avons travaillé avec la commission scolaire sur la charte dérogatoire portant sur l'inscription des enfants dans les écoles élémentaires, nous y avons fait des modifications suite aux nouvelles dérogations.

Pour la commission transfert de compétence, monsieur FERRON insiste sur le fait que la réunion s'est déroulée très sereinement, plusieurs points ont été abordés :

- Mutualisation du matériel : les élus souhaitent que ce travail soit poursuivi voire amplifié, avec la création d'une sous commission pilotée par Joël MOREAU (exemple : achat de gros matériel comme un tracteur avec un broyeur et un lamier)

Monsieur SOUCHARD rajoute que le passage du lamier améliorerait l'esthétique de nos chemins et notamment sur les voies qui seront choisies d'intérêt communautaire.

Plusieurs matériels existant dans les communes (balayeuse, camion...) pourraient être mutualisés.

Il faudra vérifier si la réglementation et les habilitations pourraient nous permettre de mettre en place notre projet de mutualisation

- Groupement de commande : achats groupés pour le matériel administratif des mairies et des écoles, un marché à bon de commande pourrait limiter le stockage et permettre la livraison au fur et à mesure des besoins dans chaque mairie.

- Pour la prochaine réunion, la priorité sera la voirie.

- Mutualisation sur les achats de décoration de Noël et la location de la nacelle pour leur l'installation.

- Mutualiser les manifestations (14 juillet), Monsieur la Maire de Germond est opposé à ce principe puisque le 14 juillet est le seul moment pour rassembler l'inter-génération.

Monsieur BARATON demande à ce que des informations complémentaires sur l'histoire de la mutualisation soient transmises aux élus désignés à la commission.

- Commission économique

Un power point est transmis aux élus.

- Atelier Relais de la ZAE de Montplaisir : le maître œuvre est en difficulté, nous lui avons adressé un courrier recommandé. Les travaux sont arrêtés depuis presque un mois, reprise du chantier prévue le 27 juin. La livraison devra finir en décembre afin que nous ne perdions pas la subvention européenne FEDER.

La commission économique a pris la décision de travailler sur les prix du loyer des Ateliers relais et sur la communication pour la zone activité économique.

Rendez vous prévu avec Monsieur FARDIN le 2 juillet 2008.

- Zone d'activité économique de Montplaisir : plusieurs demandes ne correspondent plus aux parcelles disponibles (surface demandée supérieure à 10 000 m² avec des surfaces couvertes de 1000 m²). Les travaux de M. MARCHESSÉ ont commencé.

- L'entretien avec la DDE (Mme BERTHOME responsable du Pôle Territorial de Parthenay) sur la demande de création d'une nouvelle zone d'activité économique s'est bien déroulé.

La préconisation de la DDE est d'une part de travailler avec les autres communautés de communes et d'autre part elle souhaiterait que la CCVE travaille en direction d'un PLU intercommunal (travail difficile pour l'instant) par des échanges intercommunautaire qui pourrait aboutir à un document de référence commun.

- Les orientations prioritaires de la commission : la promotion des ateliers relais et le développement d'un site Internet dédié au développement économique.

Rencontre de la commission les 1^{ers} mardis de chaque mois.

Quelques points débattus parmi tous les sujets abordés par la commission (cf le Compte rendu)

- Création d'une boulangerie à Ste Ouenne :

M. Gilbert DUTAUD présente le projet de création d'une boulangerie à Ste Ouenne. Actuellement le projet est en cours de réflexion. Le président de la Fédération des Boulangers a été rencontré. Plusieurs investissements sont nécessaires :

- d'une part par le boulanger pour l'achat du matériel,

- d'autre part par la collectivité pour la création/réhabilitation d'un local.

Une rencontre avec la Communauté de communes de l'Orée de Gâtine qui a mené plusieurs projets d'installation de boulangeries sera organisé afin d'analyser des exemples extérieurs.

• Mise en place d'une Zone de Développement de l'Eolien :

Une réunion de présentation d'une démarche de mise en place d'une ZDE a eu lieu le 2 juin dernier. La présentation a été faite par le SIEDS et le bureau d'études ABIES qui a été mandaté pour le syndicat.

Suite à cette rencontre, une réunion des membres du bureau doit définir :

- les zones de développement potentielles et les plus propices à l'installation d'éoliennes,
- les puissances minimales et maximales sur ces zones.

Cette réunion sera organisée à la rentrée de septembre.

• Réhabilitation du Point Information de Montplaisir :

Thierry CAILLET présente la demande d'un entrepreneur qui souhaite créer un commerce au Point Information de Montplaisir. La Communauté de communes du Val d'Egray a construit en 1995 un Point d'Information sur la commune de Champdeniers à proximité du rond point de Montplaisir. Le bâtiment propose une vitrine auparavant destinée à l'exposition de renseignements touristiques et à l'accueil du public associé à des toilettes publiques. La partie « vitrine » du bâtiment est actuellement inutilisée. Seules les toilettes publiques restent à disposition du public en été et sont entretenus par la Communauté de communes mais sont très souvent détériorés.

Un bureau d'études a effectué, gratuitement, le chiffrage des travaux pour la réhabilitation du Point I en commerce. Le montant des travaux s'élève à 46 004 € HT (études comprises). La location du local s'élèverait à 306 € HT par mois pour un retour sur investissement à 15 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à écrire au Conseil Général pour leur demander que le foncier devienne propriété de la Communauté de communes (ou qu'il lui soit vendu) ; dans le cas d'une réponse favorable, les démarches seront poursuivies.

Rencontre de la commission les 1^{ers} mardis de chaque mois soit le 2 septembre et le 7 octobre.

- *Commission service à la personne et aux communes*

Les services que peuvent rendre la CCVE sont déjà larges, avec la Service AMD et le Centre Socioculturel.

Il faut du temps pour appréhender tous ces sujets, une rencontre avec le personnel du Service AMD s'est déroulée en présence de Thierry CAILLET, avec l'élaboration d'un projet Equal pour lequel il faudra définir un projet de service en rapport avec le projet de vie des demandeurs.

La commission service s'est réunie avec la commission scolaire pour discuter des conséquences du changement du rythme scolaire.

Monsieur LEMAITRE propose de scinder en deux le travail de la commission : avec une partie enfance, aide à domicile, cadre de vie et transport. Une première réunion d'information commune aux deux groupes sera mise en place en septembre, avec en parallèle des rencontres bilatérales avec chaque commune.

Monsieur DELOUVEE propose d'assister à la première réunion, pour diffuser des informations en tant que responsable de commission petite enfance au Pays de Gâtine.

- *Commission communication, tourisme et patrimoine*

- 1^{er} objectif : mettre en place un diagnostic sur les outils de communication

- 2^{ème} objectif : préciser les objectifs des différentes formes de communication

- 3^{ème} objectif : lister les moyens humain et financier nécessaire à leur mise en œuvre

- 4^{ème} objectif : présenter une conclusion de ses travaux au conseil communautaire

Concernant INFOVAL, la commission s'est aperçue qu'un grand nombre d'habitant ne recevait pas le bulletin.

Il y a eu une réflexion sur le contenu du bulletin.

Un certain nombre d'outils de communication devront être améliorés pour faciliter la compréhension des différents échelons de compétence des collectivités (département, communautés de communes, communes).

Une réflexion sera menée sur un lexique commun des termes spécifiques aux collectivités.

Unaniment, il est proposé :

- De faire un flash « Communauté de communes » (Une page recto/verso) qui serait joint aux bulletins municipaux (modalité spécifique à définir).

- La création d'un document écrit a destination des élus et des secrétaires de mairie.
 - L'assistance et la réflexion commune pour la création de livrets d'accueil communaux pour les nouveaux habitants (qui existe déjà dans un certain nombre de commune).
- Monsieur DELOUVEE a rencontré les responsables de chaque journal local (nouvelle république et courrier de l'ouest) pour demander à ce que le Val d'Egray soit bien identifié (comme le Val d'Autize).

VI – TRANSMISSION DES CONVENTIONS

Céline DELUMEAU explique que dans chaque dossier des maires sont joints les conventions qui lient la Communauté de Communes du Val d'Egray aux communs membres

- la convention pour le matériel informatique dans les écoles
- la convention pour le matériel informatique dans les mairies pour SIGIL (cadastre numérisé)
- la convention pour les transports scolaires avec le détail par commune et par arrêt.

De ce fait Messieurs les maires voudront bien nous renvoyer un exemplaire de chaque convention (celui sans les annexes) signée.

VII – ACHAT DE L'ATELIER THUILLAS

Le Président propose l'achat de l'ancien atelier de l'entreprise THUILLAS situé rue de l'Eteuf à Champdeniers, pour un montant de 125 000 € TTC sachant que les diagnostics amiante et termite ont été faits et ne posent pas de problèmes en l'état selon le notaire. le bâtiment se trouvent dans le périmètre d'un plan d'ensemble sur un projet de construction d'un gymnase, il est proposé de ne pas suivre l'avis des domaines.

La bâtiment et son terrain de desserte à usage intercommunautaire strict ne pourront servir d'entrepôt de matériaux (graviers, pierres).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité les membres du conseil communautaire autorise le président à signer le compromis de vente et la vente pour un montant de 125 000 € et dans le même temps à demander un complément d'information sur les risques de poussière d'amiante.

VIII – RENOUVELLEMENT DU LOYER DE LA GENDARMERIE

Le Président demande l'autorisation de signer le renouvellement du bail de la Gendarmerie de Champdeniers pour 9 ans a compté du 1^{er} juin 2008. Le montant du loyer fixé par le service des domaines est de 51 600 € par an.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à signer le bail.

IX – DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur CAILLET propose la nomination des membres à la commission d'appel d'Offre

Titulaires : Thierry CAILLET Président de la communauté de communes

- Claude MEUNIER
- Jean-Claude TROUVAT
- René PIGEAU

Suppléants :

- Christian CHARRIER
- Daniel ROBIN



- Gilbert DUTAUD

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte la proposition du Président.

X – QUESTIONS DIVERSES

1- Accueils de loisirs du Mercredi

La communauté de communes a mené une enquête pour connaître le nombre de personnes intéressées par un accueil de loisirs le mercredi. Résultat de l'enquête transmis aux membres du conseil communautaire en réunion.

2- Validation de l'expérimentation sur la coordination des modes de garde

Menée en complément de l'offre de garde classique, cette expérimentation a permis de vérifier que les services existants ne sont pas toujours connus des familles et de pointer ainsi la nécessité de coordonner l'offre de service de garde à l'échelle des communautés de communes.

C'est dans ce contexte que la CAF et le Pays de Gâtine ont élaboré et signé un protocole d'accord visant l'expérimentation du chaînage de l'offre de garde, par la création de guichets uniques pour les familles sur le territoire communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise la validation de l'expérimentation.

3 - Sommes admises en non valeur :

Le Président explique l'état des poursuites irrécouvrables dressé par le receveur de la Communauté de communes en vu de l'admission en non-valeur des sommes portées au dit état, vu les pièces à l'appui, Considérant que le receveur a justifié dans les formes voulues de l'insolvabilité des débiteurs et que les reste dont il s'agit ne paraissent pas susceptibles de recouvrement.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide d'admettre en non-valeur les sommes suivantes : redevance ordures ménagères 2001-2004 pour 1 701,68 €.

4 – Prêt de la salle à l'association des donneurs de sang

Le Président propose suite à la demande de l'association des donneurs de sang de leur prêter la salle de réunion sans le mobilier (qui est réservé a usage exclusif des réunions).

Les membres du conseil communautaire acceptent cette proposition.

5 – Renouvellement de la convention Accor service et désignation du délégué

Le président propose le renouvellement de la convention avec ACCOR SERVICE concernant la fourniture de Ticket restaurant pour le Service d'Aide au Maintien à Domicile et la Communauté de Communes du Val d'Egray,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le président à signer la convention

6- Désignation d'un délégués élus au CNAS

Le président propose de désigner Monsieur Thierry LEMAITRE (Vice-Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray) délégué élu au CNAS.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire donne son accord.

7 – Achat de mobilier pour la mise en réseau des Bibliothèques :

Dans le cadre du recrutement d'un nouveau agent pour la mise en réseau des bibliothèques, il avait été décidé l'achat d'un bureau et d'une armoire pour le nouvel agent. Après consultation auprès de 3 entreprises, c'est l'entreprise SELOMA qui a été retenue pour un montant de 540 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le président à acheter le mobilier, le montant de la dépense est inscrit au budget 2008.

8 - Utilisation véhicule personnel

Le Président propose d'autoriser Mme CHEVALLIER Béatrice à utiliser son véhicule personnel pour les déplacements de travail et à se faire rembourser les frais de route.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

9 – Service AMD

Le Président propose d'autoriser Mme BRIFFAUD Christine (agent du service AMD) à utiliser son véhicule personnel pour se déplacer lors de la formation du DEAVS et de se faire rembourser les frais de route.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Emploi saisonnier

En application de l'article 34 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, le conseil communautaire a créé un emploi saisonnier en date du 14 Juillet 2008 jusqu'au 26 juillet 2008, rémunéré sur l'Indice Brut 288 pour 5 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Achat de téléphone portables

Monsieur LEMAÎTRE propose l'achat d'une flotte de portables pour les agents qui font les Week-end, 3 entreprises (orange, France Telecom, Bouygue, SFR) ont été consultées, c'est SFR qui a été retenu pour un montant de 832 € pour 8 portables à l'année.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire autorise le Président à acheter les portables, le montant de la dépense est inscrit au budget 2008.

Amortissement 2007

Le Président propose d'amortir l'ordinateur du service pour un montant de 1362.67 € sur une durée de 5 ans

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire autorisent le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

10- Amortissement de la Communauté de communes :

Le président propose d'amortir les biens suivants :

- subvention d'équipement au Conseil Général pour le carrefour de la laiterie pour un montant de 17 249 € sur 15 ans ;

- matériel technique avec l'achat de panneaux temporaires et échafaudage pour 13 804,76 € sur 10 ans

- achat d'ordinateur dans les écoles pour un montant de 35 870,65 € sur 5 ans

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

11 – Nomination d'un suppléant pour la commune de Germond Rouvre

Le Président demande à la mairie de Germond Rouvre le nom d'un suppléant délégué au SICTOM.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à nommer Madame Nicole DUREISSEIX suppléant délégué au SICTOM.

12 – Emploi de l'agent de développement

Monsieur le Président indique qu'à la demande de la préfecture il nous faut rapporter la délibération prise le 13 septembre 2007 nommant Mademoiselle Pauline VIEL sur le poste d'attaché contractuelle, en renouvellement de contrat.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à rapporter cette délibération.

Le Président indique qu'à compter du 18 Avril 2008, le poste d'attaché à 39 heures devenant vacant et après déclaration de vacance de poste sans candidat, nous avons procédé au recrutement d'un emploi du 5^{ème} alinéa de l'article 3 pour 3 ans comme attaché à 39 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à signer ce contrat.

13- Demande du CSC

Le Président indique qu'à la demande du Centre Socioculturel, il sera proposé au bureau une réunion d'échange le 9 juillet 2008, sur les perspectives d'avenir du Centre Socioculturel.

14 - Délégués à UTG

Le Président propose de nommer des délégués pour Union du Tourisme en Gâtine :

Titulaire : Joël MORIN

Suppléant : Elisabeth EVRARD

Après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire acceptent la proposition du Président.

15 - Plan d'eau de Cherveux-St Christophe sur roc

Monsieur BONNIN informe les élus qu'il est difficile de débiter la saison.

Le bail commercial du restaurant et du camping étaient difficiles à concrétiser, sachant que le plan d'eau reste propriété du syndicat intercommunal Cherveux-St Christophe sur Roc.

Les nouveaux propriétaires doivent déposer un nouveau dossier puisqu'ils sont confrontés à de nouvelles normes d'utilisations des lieux et du site.

16 – Syndicat d'initiative

Monsieur MORIN a rencontré monsieur SIBILEAU (Président de la Maison du Patrimoine de St Marc la Lande) qui propose un échange de documentation entre les deux entités.

Monsieur Yves PACEAU, conseiller municipal à Mazières propose un rapprochement touristique, le Syndicat doit y réfléchir.

Prochaine réunion de la communauté de communes le 24 septembre 2008 à 20h30

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.